



Réponse commune de Madame la Ministre de la Justice, Sam Tanson, Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration, Corinne Cahen et Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch à la question parlementaire N° 5276 de l'honorable député, Paul Galles, concernant le relais national pour les campagnes de sensibilisation contre le discours de haine

La campagne « No Hate Speech » du Conseil de l'Europe a démarré en 2013. Elle a été conçue comme campagne limitée dans le temps, mais a été prolongée par la suite. Le Conseil de l'Europe a mis fin à la coordination de la campagne en 2017. La campagne était dès sa conception destinée à être essentiellement portée par des organisations non gouvernementales et des organisations de jeunesse et non pas par des ministères. Les pages web relatives à la campagne existent toujours, alors que d'autres outils ont entretemps été mis en place pour combattre les discours de haine au Luxembourg.

Au Luxembourg, BEE SECURE avait placé en 2016 sa campagne annuelle sous le thème de la lutte contre le discours de haine (campagne « Share respect »). Cette campagne était soutenue entre autres par la CGJL (« Jugendrot »). Elle était limitée dans le temps étant donné que des durées de plus de cinq ans peuvent provoquer des signes d'usures et une perte d'impact du point de vue de la communication.

La thématique reste cependant d'actualité et l'initiative BEE SECURE constitue l'outil principal du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) en la matière. La thématique autour du discours de haine fait partie des activités de sensibilisation dans les écoles et lycées (plus de 1 000 interventions par an) et la BEE SECURE Stopline du « Kannerjugendtelefon – KJT » traite les plaintes y relatives. Le KJT est conventionné par le MENJE et ses interventions permettent de signaler des contenus jugés illégaux. La BEE SECURE Stopline coopère avec le Parquet et la Police grand-ducale dans ce domaine.

Un autre acteur important du MENJE est le « Zentrum fir politesch Bildung – ZpB » qui est compétent en matière de formations, d'événements ou d'expositions sur les différents sujets liés à la participation politique et l'éducation à la citoyenneté des enfants et des jeunes ainsi que du grand public.

Le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région finance le projet « Dialog statt Hass » dans le cadre de la convention signée avec l'association Respect.lu. Le financement annuel de ce projet s'élève à 15.000 euros de frais de fonctionnement et à 0.6 emploi plein temps. Ce projet, qui s'inspire du projet de l'asbl autrichienne « Neustart », vise à fournir aux auteurs de commentaires haineux sur les réseaux sociaux un accompagnement qui leur permette d'analyser les actes qu'ils ont commis et d'en comprendre les raisons.

A noter que pour l'année 2021 le budget total alloué à l'asbl Repect.lu s'élève à 707.000 euros, montant qui inclut 5.1 emplois plein temps et 90.000 euros de frais de fonctionnement. Les missions de l'asbl Repect.lu sont la prévention des tendances radicales dans la société, l'accompagnement des personnes qui sont à risque de se radicaliser ainsi que la déradicalisation de personnes qui sont passées à l'acte.



Il est entendu que les informations reprises ci-dessus sont régulièrement transmises aux institutions concernées afin d'alimenter leurs sites internet notamment en vue des exercices d'évaluation qu'elles organisent.

Luxembourg, le 27 décembre 2021.

La Ministre de la Justice

(s.) Sam Tanson